



La reconnaissance du handicap psychique est-elle encore d'actualité ?

Un document de la Drees¹ portant sur «l'offre d'accueil des personnes handicapées dans les établissements et services médico-sociaux entre 2010 et 2014» nous a extrêmement choqué.

En effet, ce service qui dépend de l'État, fait un amalgame en présentant dans une même classification la déficience intellectuelle et le handicap psychique, alors que par ailleurs sont bien différenciées les déficiences motrices, sensorielles, celles de personnes cérébro-lésées, autistes ...

Ainsi, il est indiqué que 70% des places des établissements et services sont agréés pour accompagner les personnes présentant une déficience intellectuelle ou psychique.

Or nous savons, que les problématiques, spécificités ne sont pas les mêmes pour les personnes déficientes intellectuelles que pour celles vivant avec des troubles psychiques sévères.

Et que leur accueil et leur accompagnement doivent en tenir compte.

Nous voulons des **services et établissements adaptés au handicap psychique**.

Nous savons aussi, à l'Unafam que nos proches ne bénéficient pas de ces structures et services dont ils ont besoin.

Combien de places en Mas ou Fam ? Combien de places en Maison Relais ou Familles Gouvernantes, Combien de places en foyer de vie ? Combien de prestations d'aide à domicile ? Combien de SAVS, SAMSAH pour accompagner, en particulier, ceux qui ont un logement individuel ? Combien de places en ESAT ? Et combien de familles ont leur proche malade chez elles ?

Cette présentation tendrait à démontrer que très largement pour le handicap psychique, il n'y a pas de déficit de réponses.

C'est bien le manque de perspectives, de réponses qui nous amène à travailler sur des préconisations² dans le cas de mixité de publics dans des structures et services.

Alors, c'est pour quand un véritable Plan Psychique !!!

Bien cordialement



Béatrice Borrel
Présidente

¹ * DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques)

² Document préconisations mis sur le site de l'Unafam prochainement